



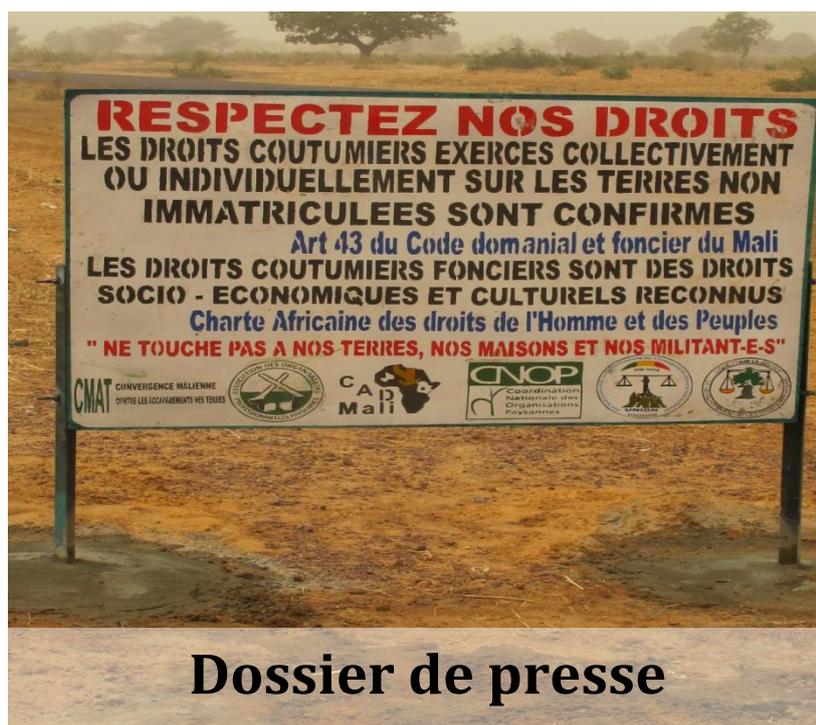
Convergence Malienne contre les Accaparements des Terres

« Ne touche pas à nos terres, nos maisons, nos militant-e-s »

Village des sans terre à partir du 31 mars 2014 à Bamako-Mali

Conférence de presse de la CMAT du 24/03/2014

Lieu : Siège de l'UACDDDD / Union



Dossier de presse

Mars 2014

La Convergence malienne contre les accaparements de terres (CMAT) est un regroupement de mouvements sociaux qui a pour but de lutter contre toute forme d'accaparement des terres, y compris les ressources naturelles. Elle se veut être aussi une force de propositions pour la sécurisation des terres et de la gouvernance foncière en général. Elle est composée de : **AOPP, CAD-Mali, CNOP-Mali, LJDH, UACDDDD/No Vox**¹.

Pourquoi cette conférence de presse ?

Contexte

Les populations maliennes, qu'elles soient en zone urbaine, péri-urbaine, rurale, ou dans la zone office du Niger, ont été dépossédées de leur terre, de leur maison, sans aucune information et sensibilisation au préalable, au profit de certains nantis et des soit disant investisseurs. Cet acte odieux se manifeste par la corruption et de l'abus de pouvoir tout en bafouant les lois, les droits coutumiers, les droits humains.

Plusieurs milliers de personnes sont victimes de ce phénomène estimé à plus d'un million d'hectares accaparés au Mali, qui a attiré l'attention de tous les citoyens au cours de ces dernières années. Certains ont perdu la vie d'autres vivent encore avec des séquelles, des cas d'emprisonnements massifs ont été enregistrés. A titre d'illustration les cas de Sanamandougou et Saou par la Société M3 SA, Sansanding par SOSUMAR et San suite à un abus de pouvoir du préfet, sont symboliques de ces accaparements qui se font toujours dans des conditions extrêmement inhumaines.

D'ailleurs dans le cadre des alliances avec le niveau international, la CMAT et FIAN international ont fait une mission conjointe en novembre 2013 spécifiquement sur ces trois villages. Cette mission a révélé que l'ampleur des violations des droits humains, à l'alimentation, à l'accès à la terre... est très inquiétante. Cela a fait l'objet d'une lettre adressée au Président de la République avec ampliation à la primature, aux ministères impliqués dans la gestion du foncier et au gouverneur de Ségou (cf lettre jointe).

En outre, depuis des années, les différentes organisations membres de la CMAT se battent pour mettre fin à ces violations et réclament la restitution des terres accaparées à tous les niveaux.

Ainsi, le 13 mars 2012, une grande marche a été organisée suivie d'un sit-in par l'UACDDDD (UNION) en collaboration avec les autres membres de la CMAT. Elle a regroupé les victimes de Bamako et environs ainsi que celles venues des différentes régions du pays. Face à cette mobilisation, le gouvernement par la voix de trois ministres s'est engagé à résoudre le problème dans un délai d'un mois. Dès le lendemain, une commission interministérielle ad hoc (décision n° 2012-0042/PM-RM du 14 mars 2012) a été mise en place par le Premier Ministre. Celle-ci créa à son tour une commission technique interministérielle (décision 2012-0154/MATCL-SG du 16 mars 2012) constituée de 9 ministères avec pour mandat d'examiner les doléances posées.

Cette commission interministérielle présidée par le Ministre de l'environnement et de l'assainissement, a transmis son rapport final- par lettre N°01108/MEA-SG du 17 décembre 2013- à Monsieur le Premier Ministre pour approbation. Ce rapport fait ressortir 10 cas prioritaires (voir lettre jointe) et un engagement du gouvernement à aller sur le terrain pour rencontrer les victimes, se rendre compte de la situation réelle et prendre les décisions idoines.

¹ **AOPP** : L'Association des Organisations Professionnelles Paysannes, **CAD-Mali** : Coalition des Alternatives Africaines Dettes et Développement, **CNOP-Mali** : Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali, **LJDH** : Ligue pour la Justice, le Développement et les Droits de l'Homme, **UACDDDD/No Vox**: Union des Associations et de Coordination d'associations pour le Développement et la Défense des Droits des Démunies

Constatant que :

- Depuis le 17 décembre 2013 le rapport final de la commission ad-hoc est bloqué au niveau de Monsieur le Premier Ministre ;
- Les autorités continuent d'opérer sur tous les terrains litigieux ;
- Nos membres sont victimes d'harcèlements, d'intimidations et d'arrestations arbitraires systématiques ;
- La dégradation sans cesse de la situation foncière au Mali, le nombre toujours croissant des déguerpis, le business d'une minorité sur le dos du peuple, l'accaparement des champs des paysan-ne-s et leur intoxication par des produits phytosanitaires utilisés abusivement se perpétuent ;
- La loi Hamidou Diabaté menace 80% des malien-ne-s, détenteurs de droits coutumiers
- Le manque de volonté politique des autorités à résoudre les problèmes posés ;
- Une politique et une loi foncière en cours d'élaboration traîne et n'est pas partagée avec tous les acteurs jusqu'à la base
- L'Etat devait mettre en route la procédure de reconnaissance des droits coutumiers en particulier sur les terres collectives des terroirs/villages.
- L'Etat devait assurer le fonctionnement des commissions foncières inscrites dans la Loi d'Orientation Agricole
- La superficie des champs par actifs dans l'ON est insuffisante (0,50 en moyenne)

Malgré les multiples démarches pacifiques, légalistes et légitimes, et de nombreuses interpellations des autorités à tous les échelons, **rien ne bouge, pire ça continue !**

Pour cela, une marche sera organisée le lundi 31 mars 2014. Elle partira de la Bourse du travail jusqu'à la cité administrative en passant par le boulevard de l'Indépendance. Elle se terminera devant la cité administrative de Bamako où un « village des sans terres » sera installé jusqu'à l'obtention d'une réponse claire écrite sur nos différentes doléances.